



RÈGLEMENT DES SENTIERS DE LA CAMPANE

Dimanche 01/06/2025

Parc de la Campane

11100 NARBONNE

ORGANISATION

Le NARBO NORDIK CLUB organise le dimanche 01/06/2025 au parc de la Campane à NARBONNE (11) :

- Les sentiers de la Campane – Course nature 12km.

Cette course nature est inscrite au challenge départemental de course Hors Stade.

- L'échappée de la Campane – Course de 5 km.

Cette course nature est inscrite au challenge départemental de course Hors Stade.

- Les sentiers de la Campane – Marche Nordique 10km.

Cette marche nordique est inscrite au challenge départemental de marche nordique.

DESCRIPTIF DES EPREUVES

• Les sentiers de la Campane – Course nature 12 km.

Course nature de 12 km chronométrée par système RFID.

L'épreuve est accessible à partir de la catégorie Junior définie dans le règlement de la FFA.

Tous participants seront autorisés à participer selon l'une des conditions suivantes :

- Licencié ATHLÉ COMPÉTITION, ATHLÉ RUNNING, ATHLÉ ENTREPRISE.
- En possession d'un PPS (Parcours Prévention Santé) en cours de validité.

Départ à 9h30.

Tarif : 12 € jusqu'au vendredi 30/05 à 12h00.

Les inscriptions sur place seront admises avec une majoration de 3 euros, soit 15 euros.

• L'échappée de la campane– Course nature 5 km.

Course nature de 12 km chronométrée par système RFID.

L'épreuve est accessible à partir de la catégorie Cadet définie dans le règlement de la FFA.

Tous participants seront autorisés à participer selon l'une des conditions suivantes :

- Licencié ATHLÉ COMPÉTITION, ATHLÉ RUNNING, ATHLÉ ENTREPRISE.
- En possession d'un PPS (Parcours Prévention Santé) en cours de validité.

Départ à 10h00.

Tarif : 8 € jusqu'au vendredi 30/05 à 12h00.

Les inscriptions sur place seront admises avec une majoration de 3 euros, soit 11 euros.

• Les sentiers de la Campane – Marche nordique 10km.

Epreuve non officielle chronométrée L'épreuve se déroulera hors règlement de la marche nordique en compétition.

L'épreuve est accessible à partir de la catégorie Cadet définie dans le règlement de la FFA.

Tous participants seront autorisés à participer selon l'une des conditions suivantes :

- Licencié ATHLÉ COMPÉTITION, ATHLÉ RUNNING, ATHLÉ ENTREPRISE.
- En possession d'un PPS (Parcours Prévention Santé) en cours de validité.

Départ à 9h35.

Tarif : 10 € jusqu'au vendredi 30/05 à 12h00.

Les inscriptions sur place seront admises avec une majoration de 3 euros, soit 13 euros.

RÈGLEMENT

RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement est prévu sur le parcours, et un à l'arrivée.

Des poubelles sont disposées sur les points de ravitaillement et doivent être utilisées. Tous participants vus par un membre de l'organisation, en train de jeter ses déchets sera disqualifié.

INSCRIPTION ET RETRAIT DES DOSSARDS

Toutes les inscriptions peuvent être effectuées individuellement sur le site SUDCHRONO <https://www.sudchrono.fr/>, à partir du 01/03/2025 jusqu'au 30/05/2025 à 12h00.

Pour les mineurs, obligation de joindre une autorisation parentale à l'inscription.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Le retrait des dossards se fera le jour de la course à partir de 8h00, au parc de la Campane à Narbonne.

Fin du retrait des dossards à 9h00, passé ce délai plus aucun dossard ne sera délivré.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par la société SUDCHRONO.

RECOMPENSES

Une cérémonie de récompense a lieu au terme de l'épreuve, sans cumul de prix.

Seront récompensés, par l'organisateur Narbo Nordik Club :

Les sentiers de la Campane _ Course Nature

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch.
- Les premiers et les premières de chaque catégorie de juniors à masters, sans cumul des récompenses.

Les sentiers de la Campane _ Marche Nordique

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch.
- Les premiers et les premières de chaque catégorie de cadets à masters, sans cumul des récompenses.

ASSURANCE

Le club affilié à la FFA est couvert au titre de la responsabilité civile organisateur obligatoire prévu au terme des articles A.331-24 et A.331-25 du Code du Sport pour l'organisation de ces manifestations souscrites auprès de La MAIF sous le N° 034471.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Par son engagement, chaque participant déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant l'épreuve, ou en découlant.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, perte d'effets personnels, dégradation de véhicules... qui surviendrait durant la manifestation.

DROITS A L'IMAGE

Les participants aux épreuves autorisent l'organisation à utiliser ou faire utiliser, à produire ou faire produire les images, voix, prestation sportive dans le cadre de l'évènement en vue de toute exploitation directe ou sous forme de dérivé et ce sur tous supports, documents promotionnels et publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

RGPD

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à l'évènement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation.

Conformément à la RGPD de 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectifications des données nominatives le concernant.

Pour exercer ce droit et obtenir la communication des informations, il faut adresser un courrier à :
Association Narbo Nordik Club, 21 rue Paul Philoctete 11100 NARBONNE.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Le poste de secours est destiné à porter assistance à toute personne en danger, avec les moyens conventionnels ou propres à l'organisation.

Un PC Secours fixe regroupera le personnel de santé.

Pour faire appel aux secours un marcheur peut :

- Se présenter au PC Secours ou s'adresser aux bénévoles présents sur la manifestation.
- Faire appeler le PC Secours par une autre personne. (signaleurs ou membre de l'organisation)

Abandon et rapatriement : Si un participant abandonne l'épreuve, il devra prévenir une personne de l'organisation et lui rendre son dossard. Le PC Course sera alors informé.

CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'Arrêté préfectoral ou Municipal, de catastrophes naturelles, de vigilance météo orange ou rouge, ou de risque incendie ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents et du public, les organisateurs se réservent le droit d'annuler tout ou partie des activités proposées, sans que les engagés puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

En cas d'annulation de la manifestation sportive, un avoir pourra être proposé sur demande ou une date de report pourra éventuellement être proposée.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Par son inscription, tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Les organisateurs du Narbo Nordik Club

